

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 4 juin 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 29 mai 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Aurélie LOUPIAS

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 71

**Etaient présents : 55 (dont 6 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Lionel FOUGERAS - Bruno BLAIN (suppléant) - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Michel VINCENT (suppléant) - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Marc BORDES (suppléant) - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Marie-Thérèse CHAUVET (suppléante) - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Marie-Noelle ARMAND - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés : 32**

Gines ACHAT - Christian THIRIOT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - KLEIN Laurent - Stéphanie POUYET - Roland PEYRON - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Mireille QUARLIN - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Alain MONGE - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Jean-Claude GRAS - Michel TREMORI

**Excusés ayant donné pouvoir : 16**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à José FERNANDES - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Daniel CHARASSE - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Christian TEULADE - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE a donné pouvoir à Christian CARRERE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

## Ressources Humaines

### **109-2024 Transfert du personnel de la micro-crèche A Petits Pas des Pilles**

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code du travail, et notamment l'article L1224-3 qui stipule que « lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires » ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

**Vu** la délibération n° 085-2024 du 30 avril 2024 qui approuve le principe de reprise en gestion directe de la micro-crèche A Petits Pas des Pilles ;

**Considérant** que cette reprise par la collectivité en régie directe de la micro-crèche des Pilles est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

**Considérant** l'avis du Comité social territorial en date du 3 juin 2024 ;

Il est proposé au Conseil communautaire de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

- 1 poste permanent d'animatrice à temps non complet (30h00) ;
- 1 poste permanent d'animatrice à temps non complet (30h77) ;
- 1 poste permanent d'agent d'entretien et de service repas à temps complet (35h00).

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** la création des trois postes permanents cités ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

**DE FIXER** la rémunération selon les postes en référence aux grilles des adjoints d'animation territoriaux et des adjoints techniques territoriaux ;

**D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,  
Aurélie LOUPIAS



Le Président,  
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 25/06/2024

Mise en ligne le : 26/06/2024

Ampliation à :